

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° P19-0026197

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2545 Société : RAM

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre :

Nom & Prénom : JALIL MOHAMED

Date de naissance : 1953

Adresse : 97 RUE SOCRATE MAARIF CASAB

Tél. 0670 566416 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18 / 11 / 2019

Nom et prénom du malade : JALIL mohamed Age :

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Affection Soulaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :

Signature de l'adhérent(e) : ACCUEIL

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18.11.19	C5		200,-	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie KHEMIS ZEMAM Mr LAHBABI Abdellatif Av des F.A.R K-Zeman Tél : 34-60-52	18/11/19	476,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

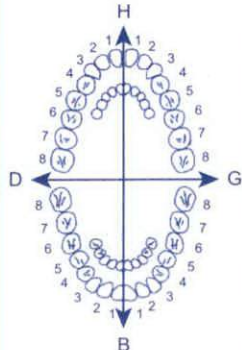
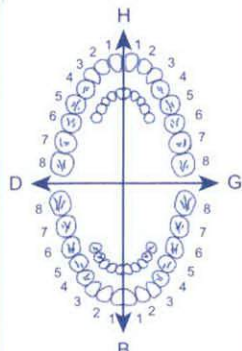
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE MILLE POUR CENT OPTICIEN OPTOMETRISTE	22/11/2019					2400,00

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'...

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient		
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
					MONTANTS DES SOINS
					DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 G 35533411 11433553 B (Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
					MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS	
				DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTALMOLOGIE

(Maladies et Chirurgie des Yeux)

Ancien Interne de CRETEIL : ANGIO-LASER

du C.N.O des XV-XX : Ophtalmo-pédiatrie

de la fondation Rothschild - département

d'Oculo-Plastie

Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

الدكتور محمد شهابي

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

خريج كلية بباريس

داخلي سابق بكريتاي و بالمركز الفرنسي للعيون

15-20 و مؤسسة جراحة العيون

روتشيلد بباريس

طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون

خبير تصحيح البصر بالليزر

18/11/19.

M^c JAUL mohamed

THÉALOSE

1 gtte X 4/J pdt 3mois

Pharmacie KHEMIS ZEMAMRA
Mr LAHBABI Abdelatif
Av des F.A.R K-Zemamra
Tél : 34-60 52

147,00 x 3 = 441,00



A renouveler

36,70

T. Brochet

2 g

7

7

476,70.



Dr. Mohammed CHAHBI
Ophtalmologiste
34, Rue Mohamed EL YAZIDI (Ex Rue RHODES) - En face de la Clinique Anoual - CASABLANCA - MAROC
Tél : 05 22 86 46 18 / 19/20 - Fax : 05 22 86 46 21 - E-mail : info@clinic-oeil.com - Site web : www.clinic-oeil.com

Théalose

Hy

PPC : 147.00 DH

Sa
conservateur

être administrée sur l'œil ou sur les le
contact.

lose

tion, l'hydra
surface occu
nent du syn
:re
ervateur.

%
m
%
te
ce
re
nl

tamol,

our préparation

ot
errand

ALOSE :

solution dest

ou sur les le

Théalose

Hy

PPC : 147.00 DH

Sa
conservateur

être administrée sur l'œil ou sur les le
contact.

lose

tion, l'hydra
surface occu
nent du syn
:re
ervateur.

%
m
%
te
ce
re
nl

tamol,

our préparation

ot
errand

ALOSE :

solution dest

ou sur les le

Théalose

Hy

PPC : 147.00 DH

Sa
conservateur

être administrée sur l'œil ou sur les le
contact.

lose

tion, l'hydra
surface occu
nent du syn
:re
ervateur.

%
m
%
te
ce
re
nl

tamol,

our préparation

ot
errand

ALOSE :

solution dest

ou sur les le

Docteur Mohammed CHAHBI

D.E.S D'OPHTHALMOLOGIE

(Maladies et Chirurgie des Yeux)

Ancien Interne de CRETEIL : ANGIO-LASER

du C.N.O des XV-XX : Ophthalmo-pédiatrie

de la fondation Rothschild - département

d'Oculo-Plastie

Ancien Médecin de la Banque Française des Yeux

الدكتور محمد شهابي

اختصاصي في امراض و جراحة العيون

خريج كلية بباريس

داخلي سابق بكريتي و بالمركز الفرنسي للعيون

15-20 و مؤسسة جراحة العيون

روتشيلد بباريس

طبيب سابق بالبنك الفرنسي للعيون

خبير تصحيح البصر بالليزر

18/11/19.

m- JAUL mohamed

As +0,5 (-1-200)
S +0,75 (-1-80)

OPTIQUE MILLE POUR CENT
OPTICIEN
OPTOMETRISTE

Dr. Mohammed CHAHBI
Ophtalmologiste
34, Rue Mohamed EL YAZIDI (Ex Rue RHODES) - En face de la Clinique Anoual - CASABLANCA
Tél. : 05 22 86 46 18 / 05 22 86 46 21 - Fax : 05 22 86 46 21 - E-mail : info@clinic-oeil.com - Site web : www.clinic-oeil.com



Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture : 0001765

Date : 24/12/2019

Mr : Abil. Mohamed.

Docteur : Mohammed CHAHB

Type des Verres :

organique A.R. Aminci

Monture :

plastique

1000,00

* Vision de Loin :

OD Axe 100' Cyl -1,00 Sph +0,50 700,00

OG Axe 80' Cyl -1,00 Sph +0,75 700,00

* Vision de Prés :

OD Axe Cyl Sph

OG Axe Cyl Sph

OPTIQUE MILLE POUR CENT
OPTICIEN
OPTOMETRISTE

Add :

Montant :

2400,00

Deux Mille quatre cent cinquante

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE: 001834000001810 - IF: 018345 - R.C: 242426

T.P: 023451 - Patente: 30057211